

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MARS 1837.

Amendements au budget de la guerre.

Je propose de remplacer l'amendement porté au budget supplémentaire, chap. V. art. 2, matériel du génie, par le suivant :

Pour travaux de défense sur le Demer.	fr. 1,000,000
Pour les expropriations nécessaires aux travaux de défense à établir à Lierre.	400,000
Pour travaux de défense dans les Flandres.	100,000
	1,500,000
L'amendement du ministre de la guerre présente un total de	
	1,040,000
Augmentation.	
	460,000

R. DE PUYDT.

Amendement proposé par le ministre de la guerre au chap. II, sect. II, art. 1^{er}, du budget de 1837.

En calculant la solde pour le nombre de sous-officiers et soldats d'infanterie à tenir sous les armes pour l'année 1837, l'on avait compté renvoyer en congé un nombre d'hommes équivalant à la nouvelle levée de 1835, qui sera appelée sous les armes au 1^{er} avril prochain ; mais la nécessité de tenir les bataillons à une force suffisante pour pouvoir agir pendant que ces recrues seront exercées au dépôt, exige qu'il soit pourvu à la solde de ces miliciens pendant deux mois, terme jugé indispensable pour pouvoir les diriger sur les bataillons de guerre.

Il y aura à ajouter pour 7.903 hommes pendant 60 jours, 473,180 journées de solde à 32 centimes fr. 246,573 60

Dont il y aura à déduire pour la diminution en raison de l'incomplet des cadres d'officiers pendant le 1^{er} trimestre. fr. 120,000

Et pour déduction sur la solde de 2,000 hommes qui devront être cantonnés pendant deux mois, par insuffisance de logement, à 21 cent. par jour sur 120,000 journées. . . 23,200

145,200 00

Il restera pour augmentation. fr. 101,373 60